

Salaires : la misère

Présents : FO, CFDT, CFTC et Élisfa
Excusés : CGT

COMMISSION
PARITAIRE
PERMANENTE DE
NÉGOCIATION et d'
INTERPRÉTATION

ALISFA

Ordre du jour :

1. Examen du compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2019
2. Politique salariale
3. Accord Formation professionnelle
4. Thèmes de négociation 2020
5. Fonctionnement des commissions paritaires
6. Accord Travailleurs handicapés : rétro planning
7. Demandes d'études pour 2020
8. Commissions paritaires : point sur les travaux en cours

1. Examen du compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2019

Après des modifications demandées par FO, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Politique salariale

Les employeurs nous annoncent une valeur du point à 55 €, soit une augmentation de 0,73 % et une Rémunération Minimum de Branche (RMB) qui ne bouge pas, à 20 € au-dessus du SMIC.

Pour FO : nous sommes loin du compte. 6 indices demeurent sous le SMIC. Le premier indice (292) est à 5% en dessous. **FO ne signe pas.** La CFDT et CFTC signent l'accord en fin de séance.

3. Accord Formation professionnelle

FO, nous intervenons sur le CPF (Compte Personnel de Formation) de transition qui remplace le CIF (Congé Individuel de Formation). Ce dispositif à la main du salarié est le parent pauvre du budget de France Compétences. Nous rappelons que FO s'est battue pour la création du CPF de transition et que nous le défendrons.

Les employeurs nous remettent leur texte en séance. Ils en énoncent les grandes lignes et nous informent qu'il n'y aura aucune négociation sur une possibilité d'abondement du CPF. *Interruption de séance...* **Les 3 organisations syndicales présentes déclarent refuser qu'un thème soit banni de la négociation et cessent de participer à ce point de l'ordre du jour.** Nous passons à la suite.

4. Thèmes de négociations 2020

Demandes de FO pour 2020 :

- la formation professionnelle (en cours),
- les accords « complémentaire santé », prévoyance et égalité professionnelle qui arrivent à leur terme d'où obligation de renégocier en 2020
- la classification et rémunération, enfin !
- les travailleurs handicapés, à commencer...

Au final après un tour de table, nous fixons le calendrier prévisionnel :

- Accords complémentaire santé, prévoyance, formation professionnelle et classification/rémunération au premier semestre

- Égalité, handicap, usage numérique à la demande de la CFTC et dialogue social local à la demande de la CFDT au second semestre.

5. Fonctionnement des commissions paritaires

Suite à des discussions, la CFDT, la CFTC et les employeurs souhaitent modifier les règles de prise de décisions dans les commissions paritaires. CFDT et CFTC veulent un quorum à 2 organisations syndicales de salarié au lieu de trois comme à présent et la CFDT pas de quorum pour les réunions non décisionnelles. Elisfa n'a pas encore pris de décision. En sus, la CFDT propose de modifier également les règles dans l'hypothèse où il n'y aurait plus que 2 organisations syndicales représentatives.

FO n'ayant pas eu connaissance avant ce jour de ces discussions et en raison de l'absence d'une autre organisation syndicale (la CGT) pense qu'il serait sage de reporter cette demande.

La décision se prendra quand toutes les organisations syndicales seront informées et présentes.

6. Accord travailleurs handicapés : rétro planning

La commission paritaire décide de créer un Comité de Pilotage (Copil) Handicap pour diligenter l'enquête en collaboration avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) sur la situation des travailleurs handicapés dans la Branche et l'élaboration de propositions concrètes.

Première réunion dès février 2020.

7. Demandes d'études pour 2020

La CFDT demande un outil de suivi des rémunérations et des masses salariales dans la Branche.

FO rappelle que l'année passée les entreprises de la Branche ont bénéficié de 6 % d'exonérations de cotisations sociales.

Le SNAECOS (aujourd'hui rebaptisé Elisfa) a refusé d'utiliser cette manne pour une augmentation conséquente des salaires, mais a promis de nombreuses créations d'emplois.

FO demande une enquête sur le nombre et la teneur réelle d'emplois créés.

8. Commissions paritaires point sur les travaux en cours

Nous validons les cahiers des charges régimes « complémentaire santé » et prévoyance et fixons le calendrier des appels d'offres.

Prochaine réunion, le 12 mars 2020

Paris, le 4 février 2020